REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département présidentiel

**Service de surveillance des communes**

Service de surveillance
des communes
Rue de l'Hôtel-de-Ville 2
1204 Genève

**Commune de la Ville de Genève**

**Extrait du Registre des délibérations du Conseil municipal**

Séance du 28 septembre 2016

**Présents:** M. Jean-Luc von ARX (DC), Mme Olga BARANOVA (S), M. Régis de BATTISTA (S), Mme Fabienne BEAUD (DC), M. Eric BERTINAT (UDC), M. Simon BRANDT (PLR), Mme Natacha BUFFET-DESFAYES (PLR), Mme Sandrine BURGER (Ve), M. Rémy BURRI (PLR), M. Grégoire CARASSO (S), Mme Anne CARRON (DC), Mme Maria CASARES (S), Mme Gloria CASTRO (EàG), Mme Alia CHAKER MANGEAT (DC), Mme Sophie COURVOISIER (PLR), M. Emmanuel DEONNA (S), M. Guy DOSSAN (PLR), Mme Hélène ECUYER (EàG), Mme Jannick FRIGENTI EMPANA (S), M. Simon GABERELL (Ve), M. Sami GASHI (DC), M. Pierre GAUTHIER (HP), Mme Amanda GAVILANES (S), M. Morten GISSELBAEK (EàG), M. Alfonso GOMEZ (Ve), M. Stéphane GUEX (HP), M. Olivier GURTNER (S), Ahmed JAMA (S), M. Claude JEANNERET (MCG), Mme Uzma KHAMIS VANNINI (Ve), Mme Florence KRAFT-BABEL (PLR), M. Jean-Charles LATHION (DC), M. Laurent LEISI (MCG), Mme Christiane LEUENBERGER-DUCRET (S), M. Didier LYON (UDC), Mme Amar MADANI (MCG), Mme Danièle MAGNIN (MCG), Mme Yasmine MENÉTREY (MCG), M. François MIREVAL (S), M. Michel NARGI (PLR), M. Jacques PAGAN (UDC), M. Daniel-Dany PASTORE (MCG), Mme Maria PÉREZ (EàG), Mme Patricia RICHARD (PLR), Mme Astrid RICO-MARTIN (DC), M. Lionel RICOU (DC), Mme Helena RIGOTTI (PLR), Mme Maria Vittoria ROMANO (S), Mme Michèle ROULLET (PLR), M. Gazi SAHIN (EàG), M. Souheil SAYEGH (DC), M. Pierre SCHERB (UDC), Mme Albane SCHLECHTEN (S), M. Tobias SCHNEBLI (EàG), M. Daniel SORMANNI (MCG), Mme Virginie STUDEMANN (S), Mme Brigitte STUDER (EàG), M. Vincent SUBILIA (PLR), Mme Martine SUMI (S), Mme Marie-Pierre THEUBET (Ve), M. Sylvain THÉVOZ (S), M. Joris VAUCHER (Ve), M. Jean ZAHNO (UDC), M. Thomas ZOGG (MCG).

1) Biffer ce qui ne convient pas

2) Indiquer si c'est à la demande du Conseil d'Etat, du Conseil administratif ou du Maire, ou à la demande d'au moins un quart des Conseillers municipaux, avec la date dans l'un ou l'autre cas

3) L'affichage doit intervenir à partir du 6e et au plus tard du 8e jour ouvrable qui suit la date de la séance où la délibération a été adoptée (Art. 28, al. 1, LAC).

4) Etablir un extrait séparé pour chaque objet ayant donné lieu à une délibération. Les personnes ayant quitté la salle en cours de séance doivent être ôtées.

L'extrait doit être transmis au département, signé par la ou les personne(s) désignée(s) dans le règlement du Conseil municipal, à défaut par la ou les personne(s) habilitée(s) à signer le procès-verbal du Conseil municipal, en vertu de ce même règlement.

Joindre à chaque extrait : un exemplaire de la délibération mentionnant les votes (en cas d'unanimité, préciser le nombre de voix), ainsi que toutes pièces utiles à la prise de décision.

Un exemplaire e-mail de la délibération et des annexes est/sont à adresser à *communes.administration@etat.ge.ch*

*Le Conseil municipal, réuni en séance* [1] *ordinaire* ~~*extraordinaire*~~ [2]

*a pris la délibération suivante, qui sera affichée le 6 octobre 2016.*

## Objet: PR-1161 I

Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 350 400 francs destiné à la réaffectation d'un logement situé au 2e étage de l'immeuble rue du Nant 2 – rue de la Mairie 37, parcelle N° 512, feuille N° 15, commune de Genève, section Eaux-Vives, en bureaux administratifs.

Date: 30 septembre 2016

Signature/s: Rémy Burri, président

Alfonso Gomez, secrétaire